



Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le

SLO

ID : 060-216004275-20221124-DELIB_84_2022-DE

Mairie de Mortefontaine

18 rue Corot

60128 Mortefontaine

03 44 54 77 86 / 06 07 88 14 25

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre de membres	12		
Présents	10		
En exercice	12		
Qui ont pris part à la délibération	10		
Date de convocation du conseil municipal	18/11/2022		
Secrétaire de séance	François PINSON		
	Membres présents	Membres absents	Représenté par
Jacques Fabre	X		
Chantal Malaquin	X		
Sandra Mazzoni	X		
François Pinson	X		
Frédéric Caron	X		
Anne Philippo	X		
Barbara Dufossé		X	
Patrice Duval	X		
Laurent Huet	X		
Evelyne Laffargue Moreno		X	
Raymonde Lenfant	X		
Marie Odile van Oudheusden	X		

L'an deux mil vingt-deux, le 24 novembre, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques FABRE, Maire.

Délibération n° 84-2022

Objet : Adhésion à l'association des chemins ruraux des Hauts-de-France pour 2023

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de recenser, conserver et protéger nos chemins ruraux afin de pouvoir les rendre accessibles à la population et préserver la biodiversité.

Ainsi, il est opportun que la commune adhère officiellement à cette association moyennant la cotisation annuelle de 50€, apportant ainsi son soutien.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion de la commune « Les chemins ruraux des Hauts-de-France », (cotisation de 50 €),
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2023.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jacques FABRE

